



Société Européenne au capital de 121.810.000 €
329 925 010 RCS PARIS
Siège social : 11, avenue du Colonel Bonnet 75016 PARIS

**APPROBATION
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 JUIN 2020
DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION
DES MANDATAIRES SOCIAUX**

En application de l'article R.225-56-1 IV du Code de Commerce, l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2020, tenue à huis clos, a approuvé, sans modification, la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que présentée dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise comme suit :

RESOLUTION n°8

Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire conformément à l'article L.225-82-2 du Code de Commerce

Résultat du vote
Approuvée à 95,59%

RESOLUTION n°9

Approbation de la politique de rémunération des Membres du Directoire Directeurs Généraux conformément à l'article L.225-82-2 du Code de Commerce

Résultat du vote
Approuvée à 95,59%

RESOLUTION n°10

Approbation de la politique de rémunération des autres Membres du Directoire conformément à l'article L.225-82-2 du Code de Commerce

Résultat du vote
Approuvée à 95,59%

RESOLUTION n°11

Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance conformément à l'article L.225-82-2 du Code de Commerce

Résultat du vote
Approuvée à 99,64%